

L'ordre du jour était chargé lors de la réunion du conseil municipal qui s'est tenue vendredi soir, puisqu'il s'agissait de voter les budgets primitifs pour 2015 concernant le fonctionnement de la commune, ainsi que celui du service des eaux et de l'assainissement.

Le budget de fonctionnement de la commune se monte à 263 461 €. Il s'équilibre entre des recettes obtenues en majeure partie grâce aux impôts et dotations, et des dépenses relatives principalement aux charges de personnel et d'entretien de bâtiments et incluant la somme de 1 085 783 € versée à la section investissement. Le maire, Paul Lorton, rappelle que " les sommes indiquées ne seront pas forcément dépensées.

Ce budget a été établi sans augmentation des impôts locaux, car la commune dispose d'excédents qui lui permettent d'investir ». Une bonne nouvelle pour les Palingeois, puisque le maintien des quatre taxes (habitation, foncière sur le bâti et le non bâti et cotisation foncière des entreprises) a en effet été voté à l'unanimité.

Pas d'inquiétudes

Le budget de la section investissement devrait permettre de réaliser différents projets sans aucune inquiétude. Parmi ces investissements : l'achat d'une balayeuse (12 000 €), de jeux pour enfants au plan d'eau (24 000 €) et d'un abribus (12 000 €), la réfection des cours de tennis (54 000 €), l'acquisition de terrain à La Rive (10 500 €) et pour le futur lotissement (251 000 €), la réalisation de la salle d'évolution (360 000 €) et du pont du Marot (220 000 €), la voirie de Lespinasse (12 000 €) et de la rue du Moulin (44 000 €), la réfection des trottoirs de Saint-Thibault et de la route de Gévelard (45 000 €) ainsi que des allées du cimetière (20 000 €), et l'embellissement des abords de la maison médicale (35 000 €). Des projets qui, comme le souligne Paul Lorton, " prouvent la volonté de construire pour l'avenir de Palinges ".

147 701 € pour le service des eaux

Le service des eaux dispose quant à lui d'un budget d'exploitation de 147 701 €. Les dépenses relatives aux frais EDF, à la maintenance, à l'achat de produits de traitement et aux frais de personnel s'équilibrent grâce aux recettes réalisées par la vente d'eau. Le budget d'investissement permettra de poursuivre la mise en place du schéma directeur incluant l'installation de débitmètres sur le réseau, avec un système de télésurveillance ainsi que le remplacement de canalisations route de Charolles.

Du côté de l'assainissement, 109 054 € sont nécessaires à son fonctionnement. Concernant les investissements, sont prévus l'achat d'obturateurs, l'acquisition d'une pompe de relevage et l'installation d'un déversoir d'orage à La Cale, tout en continuant l'établissement du schéma directeur en collaboration avec l'Agence technique départementale.